

## FORMATION

### « MÉDIATION PARENTS/ADOLESCENTS »

L'inscription dans le référentiel d'activité de la médiation parents/adolescents impose qu'une formation spécifique soit suivie par les médiateurs qui souhaitent s'investir dans ce type de médiation.

Il importe, en effet, d'identifier clairement le cadre et les limites dans lesquels s'exercent ces médiations : sur le plan légal mais aussi sur la place du médiateur familial ainsi que sur les complémentarités de ces actions avec les autres dispositifs destinés aux parents et aux adolescents.

#### PREMIÈRE SESSION

**15 octobre 2020 - C. DUPUY\***

- Adolescence : cadre légal, réglementaire et judiciaire :
  - Du point de vue de l'autorité parentale ;
  - Du point de vue des droits de l'enfant.

**16 octobre 2020 - F. QUESTEL\***

- Développement psychique de l'adolescent ;
- L'adolescent et son environnement.

#### DEUXIÈME SESSION

**20 janvier 2021 - S. VAUTIER\***

- Outils et techniques spécifiques ;
- Protocoles et règles d'intervention : les limites de la médiation.

**21 janvier 2021 (Matin)- Suite**

- Échanges de pratiques.

**21 janvier 2021 (Après-midi)- D. GAUTHIER\***

- Les dispositifs en direction des adolescents : complémentarité et partenariat.

#### OBJECTIFS

- Maîtriser le cadre législatif relatif aux droits et devoirs des parents et des droits de l'enfant ;
- Identifier les spécificités des conflits parents/adolescents ;
- Approfondir ses compétences en matière de techniques d'entretien ;
- Construire des protocoles et des outils pour ces médiations.

#### Durée

28h (soit 4 jours)

#### Coût

Adhérents Fenamef : 850€  
Non-adhérents Fenamef : 950€

#### Dates et lieu

15 et 16 octobre 2020  
20 et 21 janvier 2021  
Paris (75)

#### Possibilité en région

cf les conditions en page 5

N° d'activité : 28 14 03 112 14

N° SIRET : 401 047 030 000 28

Inscription dès maintenant sur [www.fenamef.asso.fr](http://www.fenamef.asso.fr)

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

- **INSCRIPTIONS** : Les inscriptions sont prises en compte dès la réception du bulletin d'inscription signé par le responsable du service et comportant le tampon de l'association. Il doit être accompagné du mode de règlement. Une convention de formation est alors envoyée, qui vaut confirmation d'inscription.
- **RÈGLEMENTS** : Une facture est envoyée à l'issue de la formation. Pour les formations sous forme de deux sessions, une facture intermédiaire est envoyée à l'issue de la première session. Le règlement s'effectue à réception de la facture.
- **ANNULATION** : Si elle a lieu à l'initiative du Centre de Formation, le client est informé un mois avant la date prévue du début de la formation. Dans certains cas, d'autres dates peuvent être proposées. Si l'annulation a lieu à l'initiative du service moins d'un mois avant le début de la formation, une somme équivalente à 10% du coût de la formation est facturée.
- **CONVOCATIONS** : Les stagiaires reçoivent une convocation individuelle précisant les dates, les horaires, le lieu et les modalités particulières si nécessaire.
- **ATTESTATIONS DE PRÉSENCE** : Une feuille d'émargement est signée à chaque demi-journée de formation par les stagiaires et le formateur. Une attestation de présence individuelle est envoyée à l'issue de la formation à chaque stagiaire. Une copie peut être envoyée à l'employeur à sa demande.
- **ÉVALUATION DE LA FORMATION** : À l'issue de la formation, un questionnaire est envoyé aux salariés et aux employeurs pour évaluer l'impact de la formation et la satisfaction des participants.
- **RÉCLAMATIONS** : Pour toute réclamation qui viendrait à survenir, la voie de la négociation amiable sera privilégiée. Adressez-vous directement au siège administratif de la Fédération :
  - Fenamef - 11, rue Guyon de Guercheville - BP 10116 - 14204 Hérouville Saint-Clair Cedex
  - Ou par téléphone au 02 31 46 87 87.